

Fiche technique selon le règlement (UE) 2015/830 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Version n°2 du 31/03/2021

Marfor

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Désignation du mélange : MARFOR Code commercial : 721

Numéro d'enregistrement : Voir chapitre 3

Numéro UFI: PWY1-P026-1005-3JWS

Utilisation identifiées pertinentes Pas d'autres informations importantes disponibles.

de la substance ou du mélange :

Substance pure/mélange : Mélange Concerne des nanoformes : Néant

1.2. Utilisations identifiées du mélange et utilisations déconseillées

Type de produit et emploi : Détergents de surface, Nettoyant dégraissant industriel

Utilisations déconseillées : Sans objet

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche technique

Raison sociale: SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

Adresse: Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange Hauconcourt, 57280 Hauconcourt

Téléphone : <u>03 87 51 80 53</u>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours

sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification du mélange selon le règlement n°1272/2008/CE (CLP)

Skin Corr. 1A: H314: Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

2.2. Éléments d'étiquetage

Selon le règlement n°1272/2008/CE (CLP) :



GHS05

COMPOSANT DANGEREUX DETERMINANT POUR L'ETIQUETAGE

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange

Hauconcourt, 57280 Hauconcourt Téléphone: +33 (0)387518053

Page 1 sur 12

Version n°2 du 31/03/2021

Potasse caustique

MENTION D'AVERTISSEMENT

Danger

MENTIONS DE DANGER

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H314:

CONSEILS DE PRUDENCE

Prévention

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de P280:

protection des yeux/du visage.

P264: Se laver soigneusement après manipulation. P260: Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

Intervention

P303+P361+P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou cheveux) : enlever immédiatement les

vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310:

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P301 + P330 + P331: EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

Elimination

P501: Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB, conformément à l'annexe XIII du règlement REACH (CE) n°1907/2006.

Le mélange ne contient pas de « Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) » parmi celles publiées par l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) selon l'article 57 de REACH http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table en date du 17/04/2020.

Le mélange ne répond pas aux critères applicables à la substance PE conformément au titre de l'article 59§1 de REACH (SVHC) ou au titre des Règlements (UE) 2017/2100 ou 2018/605.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable.

3.2. Mélanges

 Composants danger 	eux:	
CAS: 68515-73-1	Alkyl(C8-C10)poly glucoside	<3%
NLP : 500-220-1	Eye Dam. 1, H318	
CAS: 7320-34-5	Pyrophosphate de tétrapotassium	<15%
EINECS : 230-785-7	Met. Corr. 1, H290 ; Skin Corr. 1A, H314 ; Acute Tox. 4, H302	
CAS: 1310-58-3	Potasse caustique	<10%

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange

Hauconcourt, 57280 Hauconcourt Téléphone: +33 (0)387518053

Version n°2 du 31/03/2021

Page 2 sur 12

EINECS : 215-181-3 Numéro index : 019-002-00-8 RETCS : TT 2102000	Met. Corr. 1, H290 ; Skin Corr. 1A, H314 ; Acute Tox. 4, H302	
CAS: 111-76-2 EINECS: 203-905-0 Numéro index: 603-014-00-0 RTECS: KJ 8575000	Butylclycol Acute Tox. 4, H302; Acute tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit.2, H319	<5%

- Composants non dangereux : Les autres composants de ce mélange ne sont pas classés selon les critères
 CLP et/ou directive 67/548/CE ou sont présents dans des concentrations inférieures aux valeurs seuils.
 Les autres composants de ce mélange ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.
- SVHC : NéantNanoformes : Néant
- Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents/ Etiquetage du contenu : Agents de surface anionique ; <5%

Pour le texte complet des mentions de danger H mentionnées dans ce chapitre, voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Contacter le personnel secouriste et le service Hygiène Sécurité Environnement. LA RAPIDITE EST ESSENTIELLE.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau. Un traitement médical immédiat est nécessaire car des brûlures non traitées provoquent des plaies difficilement guérissables. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin. Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

En cas de contact avec les yeux

Rincer les yeux, pendant 15 minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un ophtalmologiste. Vérifier que la victime ne porte pas de verres de contact, les retirer.

En cas d'ingestion

Tourner sur le côté une personne couchée sur le dos, qui est en train de vomir. Ne pas faire vomir sauf indication contraire du corps médical. Demander immédiatement conseil à un médecin.

En cas d'inhalation

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable. Demander immédiatement conseil à un médecin. Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques : Risque de perforation gastrique. Lors d'un contact prolongé : risque de brulures.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires Pas de traitement spécifique requis

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction appropriés

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange

Version n°2 du 31/03/2021

Hauconcourt, 57280 Hauconcourt Téléphone: +33 (0)387518053

Page **3** sur **12**

5.2. Moyens d'extinction inappropriés

Un jet d'eau à grand débit peut propager le feu.

5.3. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone.

5.4. Conseils aux pompiers

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant. Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Porter un vêtement de protection totale. Porter des gants et des lunettes de sécurité. Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées. Eviter le contact avec la peau et les yeux. NE PAS TOUCHER, ni marcher dans le produit répandu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

· Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant, liant universel, sciure). Utiliser un neutralisant. Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Assurer une aération suffisante. Le nettoyage à grandes eaux de quantité importante en direction des égouts n'est pas autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de manipulation et stockage (rubrique 7), de contrôle de l'exposition/protection individuelle (rubrique 8) et aux considérations relatives à l'élimination (rubrique 13).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Veiller à une bonne ventilation/ aspiration du poste de travail. Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution. Porter les équipements de protection requis avant toute manipulation (voir chapitre 8). Reporter l'étiquetage d'origine sur tous les récipients utilisés pour un prélèvement. Prévoir des douches et fontaines oculaires sur les lieux d'utilisation.
- Les équipements appropriés pour faire face aux incendies, les déversements et les fuites doivent être facilement accessibles. Le produit n'est pas inflammable.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

• Stockage : Ne conserver que dans le fût d'origine.

• Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : N'utiliser que des emballages spécialement agréés pour la matière/ le produit. N'utiliser que des matériaux résistants aux acides forts, prévoir un cuve de rétention.

• Indications concernant le stockage en commun : Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.

• Autres indications sur les conditions de stockage : Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Version n°2 du 31/03/2021

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange Hauconcourt, 57280 Hauconcourt Téléphone : +33 (0)387518053

Page **4** sur **12**

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :
 Les autres substances ne présentent pas de valeurs limites d'exposition professionnelle.

1310-58-3 Potasse caustique	
VME (France)	Valeur momentanée : 2mg/m ³
REL (USA)	Valeur plafond : 2mg/m ³
TLV (USA)	Valeur plafond : 2mg/m ³
111-76-2 Butylglycol	
	Valeur momentanée :246mg/m³, 50ppm
VME (France)	Valeur à long terme : 49mg/m³, 10ppm
	Risque de pénétration percutanée
PEL (USA)	Valeur à long terme : 240mg/m³, 50ppm
	Skin
REL (USA)	Valeur à long terme : 24mg/m³, 5ppm
	Skin
TLV (USA)	Valeur à long terme : 97mg/m³, 20ppm
	BEI
AGW (Allemagne)	Valeur à long terme : 49mg/m³, 10ppm
,	4(II) ; H, Y, AGS

DNEL

68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside	
00010 70 1 Alkyl(00	7. 7.0
	(CONSOMMATEURS) (systémiques)
DNEL	Cutané-Long terme : 357000 mg/kg bw/jour
	Inhalation-Long terme : 124 mg/m3
	Orale-Long terme : 35.7 mg/kg bw/jour
	(TRAVAILLEURS) (systémique)
	Cutané-Long terme : 595000 mg/kg bw/jour
	Inhalation-Long terme : 420 mg/m3

PNEC

68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside	
PNEC	(-) Eau douce : 0.1 mg/L
T NEO	Marin: 0.01 mg/L
	Sédiment eau douce : 0.487 mg/kg
	Sédiment eau de mer : 0.048 mg/kg

Composants présentant des valeurs limites biologiques :

111-76-2 BUTYLGLYCOL	•
BEI (USA)	200mg/g créatinine Medium : urine Time : end of shift

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange

Version n°2 du 31/03/2021

Hauconcourt, 57280 Hauconcourt Téléphone : +33 (0)387518053

	Parameter : Butoxyacetic acid with hydrolysis
BGW (Allemagne)	100mg/l
	Untersuchngsmaterial :urin
	Probennahmezeitpunkt: bei Langzeitexposition: Nach mehreren
	vorangegangenen Schichten
	Parameter : Butoxyessigsäure
	200mg/l
	Untersuchngsmaterial :urin
	Probennahmezeitpunkt: bei Langzeitexposition: Nach mehreren
	vorangegangenen Schichten
	Parameter : Butoxyessigsäure (nach Hydrolyse)

 Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration

8.2. Contrôles de l'exposition

Les mesures de contrôle appropriées pour un lieu de travail particulier dépendent de la façon dont le produit est utilisé et du potentiel d'exposition. Si les contrôles techniques et les modes opératoires ne sont pas efficaces, dans la prévention ou le contrôle de l'exposition, les équipements de protections individuels, qui donnent des résultats satisfaisants, doivent être utilisés.

-Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques. Tenir à l'écart des produits alimentaire, des boissons et de la nourriture pour animaux. Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés. Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Eviter tout contact avec les yeux et la peau. Favoriser la mise en place de mesure de protection collectives par rapport aux mesures de protection individuelle.

- Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

- Protection des mains

Gants de protection. Norme EN374. Se référer aux informations sur les résistances chimiques de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles. Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Le choix des gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- Protection du corps

Vêtements de travail protecteurs

- Protection respiratoire

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante. En cas de risque d'exposition au-delà des valeurs moyennes d'exposition, port obligatoire d'un équipement individuel de protection respiratoire. Utiliser des appareils conformes à une norme approuvé.

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Version n°2 du 31/03/2021

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange Hauconcourt, 57280 Hauconcourt Téléphone : +33 (0)387518053 Filtre recommandé pour une utilisation momentanée : Filtre combiné adéquat par exemple ABEK-P2. Les filtres ont une durée d'utilisation limitée.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide ambré
Odeur : Caractéristique
Seuil olfactif : Non disponible

pH : 14 (à 20°C) (à l'état pur)

Point de fusion/point de congélation : Non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition : 100°C

Point d'éclair : Non applicable
Taux d'évaporation : Non disponible
Inflammabilité : Non applicable
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites : Non disponible

d'explosivité

Pression de vapeur : Non déterminé
Densité de vapeur : 1.2 g/cm³ à 20°C
Densité relative : Non disponible
Solubilité : Soluble dans l'eau
Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non disponible

Température d'auto-inflammabilité : Le produit ne s'enflamme pas

spontanément

Température de décomposition: Non disponibleViscosité (à 20°C): Non disponiblePropriétés explosives: Non disponiblePropriétés comburantes: Non disponible

9.2. Autres informations

Tension superficielle Non disponible

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réactivité n'est attendue dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage, de manipulation et d'utilisation

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En conditions normales, pas de réactions dangereuses particulières.

10.4. Conditions à éviter

Pas d'autre information importantes disponible.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange

Hauconcourt, 57280 Hauconcourt

Téléphone : +33 (0)387518053 Page **7** sur **12**

Version n°2 du 31/03/2021

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n°1272/2008

-Toxicité aiguë:

 Vale 	 Valeurs LD :LC50 déterminantes pour la classification 		
7320-34-5 Py	7320-34-5 Pyrophosphate de tétrapotassium		
Oral	LD50	>2000 mg/kg (mus)	
1310-58-3 Pd	1310-58-3 Potasse caustique		
Oral	LD50	365 mg/kg (rat)	
111-76-2 But	111-76-2 Butylglycol		
Oral	LD50	2400 mg/kg (rat)	
Dermique	LD50	>400-2000 mg/kg (lapin)	
Inhalatoire	LC50	>2-20, 4h mg/m³ (rat)	
68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside			
Oral	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OCDE 423)	
Dermique	LD50	>2000 mg/kg (rat) (OCDE 401)	

Par voie orale :

Les données disponibles indiquent que les critères de

classification ne sont pas remplis

Par voie cutanée :

Les données disponibles indiquent que les critères de

classification ne sont pas remplis

Les données disponibles indiquent que les critères de

classification ne sont pas remplis

-Effet primaire d'irritation :

Par inhalation:

Corrosion cutanée / Irritation cutanée :

Provoque des brûlures de la peau et des lésions

oculaires graves.

Lésion oculaire graves / Irritation oculaire :

Provoque des lésions oculaires graves.

-Sensibilisation

Sensibilisation respiratoire ou cutanée :

Donnée non disponible

-Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) :

Après une exposition répétée :

Les données disponibles indiquent que les critères de

classification ne sont pas remplis

Les données disponibles indiquent que les critères de

Après une exposition unique : classification ne sont pas remplis

-Toxicité par aspiration : Pas d'effet.

Mutagénicité sur les cellules germinales :

-Effet CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :

Cancérogénicité :

Les données disponibles indiquent que les critères de

classification ne sont pas remplis

Les données disponibles indiquent que les critères de

classification ne sont pas remplis

Les données disponibles indiquent que les critères de

Toxique pour la reproduction : classification ne sont pas remplis

11.2. Informations sur les autres dangers

Néant

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange

Version n°2 du 31/03/2021

Hauconcourt, 57280 Hauconcourt Téléphone: +33 (0)387518053

Page **8** sur **12**

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë		
111-76-2 Butylglycol	111-76-2 Butylglycol	
CE50 (écologique)	>100 mg/L mg/L (algues)	
	>100 mg/L, 24h mg/L (daphnies)	
	Daphnia magna	
LC50 (écologique)	>100 mg/L, 96h mg/L (poissons)	
	Lepomis macrochirus	
68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside		
CE50 (écologique)	>100 mg/L (DAPHNIES) (OCDE 202)	
LC50 (écologique)	100-126 mg/L (POISSONS) (OCDE 203)	

12.2. Persistance et dégradabilité

111-76-2 Butylglycol		
Biodégradabilité > 70% (-) (OCDE 301 E)		
68515-73-1 Alkyl(C8-C10)poly glucoside		
Biodégradabilité	100% (-) (OCDE 301 E) Facilement biodégradable	

Les agents de surface présents dans ce mélange respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 sur les détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront tenues à disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

68515-73-1 Alkyl(C8-C1	10)poly glucoside
Log Pow	<1.77 (-)

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'information complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune substance n'est pas PBT/vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Non concerné.

12.7. Autres effets néfastes

Non concerné.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange Hauconcourt, 57280 Hauconcourt Version n°2 du 31/03/2021

Téléphone : +33 (0)387518053



-Recommandation:

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les

égouts.

Doit faire l'objet d'un traitement spécial conformément aux prescriptions légales.

Pour la manipulation des déchets, prendre les précautions définies aux chapitre 7 et 8.

Réutilisation ou recyclage lorsque c'est possible, sinon incinération selon les méthodes

recommandées d'élimination.

13.2. Emballages non nettoyés :

-Recommandation : Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de

la même manière que le produit.

Les emballages vides peuvent contenir des résidus dangereux.

Ne pas traiter l'emballage vide comme un déchets ménager.

Ne pas incinérer un emballage fermé.

-Produit de nettoyage recommandé : Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer, et de l'OACI/IATA pour le transport par air (ADR - RID - IMDG - OACI/IATA).

14.1. Numéro ONU ou numéro d'indentification

UN 1719

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

• ADR: 1719 LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N. S. A. (HYDROXYDE DE POTASSIUM)

• IMDG, IATA: CAUSTIQUE ALKALI LIQUID, N. O. S., mixture

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe II

14.5. Dangers pour l'environnement

Non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-Attention : Matière corrosives.

-Indice Kemler: 80

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Version n°2 du 31/03/2021

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange

Hauconcourt, 57280 Hauconcourt

Téléphone : +33 (0)387518053 Page **10** sur **12**

-No EMS: F-A, S-B

-Indications complémentaires de transport :

• ADR:

Quantités limitées (LQ) : 1L
Catégorie de transport : 2
Code de restriction en tunnels : E

- « Règlements type » de l'ONU : UN1719, LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N. S. A. (HYDROXYDE DE

POTASSIUM), 8, II

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non pertinent.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
 - Etiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 :

Voir chapitre 2

- Indications sur les restrictions de travail : Respecter les réglementations nationales applicables (ICPE, Code du travail, Maladies professionnelles...)
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57 : Néant

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces informations ne dispensent pas l'utilisateur de contrôler le produit et n'engagent en aucun cas notre responsabilité quant à l'utilisation pour laquelle il le destine

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Pour la France, en cas d'intoxication, appelez le Centre Antipoison (de préférence de votre région) ou le SAMU (15).

Angers: 02 41 48 21 21 Bordeaux: 05 56 96 40 80 Lille: 0 825 812 822 04 72 11 69 11 Lvon: Marseille : 04 91 75 25 25 03 83 32 36 36 Nancv: Paris: 01 40 05 48 48 Rennes: 02 99 59 22 22 Strasbourg: 03 88 37 37 37 Toulouse: 05 61 77 74 47

-Texte intégrale des phrases R, S, H et P utilisées dans ce document :

• H290 : Peut-être corrosif pour les métaux.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.
H312 : Nocif par contact cutané.

• H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 : Provoque une irritation cutanée.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.
 H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.

H332 : Nocif par inhalation.

• R20/21/22: Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R22 : Nocif en cas d'ingestion.
 R35 : Provoque de graves brûlures.

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR

Adresse Rue du Pré le Loup ZI Nord Talange Version n°2 du 31/03/2021

Hauconcourt, 57280 Hauconcourt Téléphone: +33 (0)387518053

Page 11 sur 12

R36: Irritant pour les yeux

R36/38 : Irritant pour les voies respiratoires.
 R41 : Risque de lésions oculaires graves

-Domaines d'application selon la directive 98/8/CE : Non concerné

-Acronymes et abréviations :

ARD: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route.

IMDG : Interniational Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Departement of Transportation.IATA: International Air Transport Association

GHS: Glabally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals.

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances.

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

• DNEL: Derived No-Effet Level (REACH)

PNEC : Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50 : Lethal dose, 50 percent

Version N°2 de la fiche de données de sécurité (31/02/2021)

Cette fiche de données de sécurité a été réalisée conformément au règlement (CE) n°1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

SLPC (Société Lorraine de Production et Conception)

MARFOR